

Créer votre espace privé en quelques clics

Si vous êtes déjà inscrit en tant qu'exploitant agricole, connectez-vous à votre espace privé et dans la rubrique "Déclarer" cliquez sur le lien "Déclaration des Revenus Professionnels".

Si vous êtes déjà inscrit mais que vous n'avez pas accès à ce service, complétez votre inscription en utilisant le service "Complément d'inscription" de votre espace privé.

Si vous n'êtes pas inscrit, créez votre espace privé en quelques clics :

1. Rendez-vous sur la page d'accueil du site Internet de votre MSA.
2. Cliquez sur le lien "S'inscrire" situé dans le bloc de connexion "Mon espace privé".
3. Complétez le formulaire d'inscription en tant qu'exploitant agricole.
4. Vous recevez, par courrier, un code d'accès provisoire, à personnaliser lors de votre première connexion.
5. Vous pouvez alors accéder à votre **espace privé**.
6. Pensez à compléter votre inscription en renseignant la question secrète. En cas d'oubli du mot de passe, elle vous permettra de vous reconnecter immédiatement.

Mon espace privé MSA

+ 100% de réactivité

- ▶ Pas de délais postaux
- ▶ Pas d'envoi de papier

+ 100% de sécurité

- ▶ Accusé de réception
- ▶ Preuve de la déclaration

Pour offrir la meilleure qualité de service aux professionnels agricoles et simplifier leurs démarches, la MSA développe une gamme de services en ligne adaptés à leurs besoins.

N'hésitez pas à contacter votre MSA

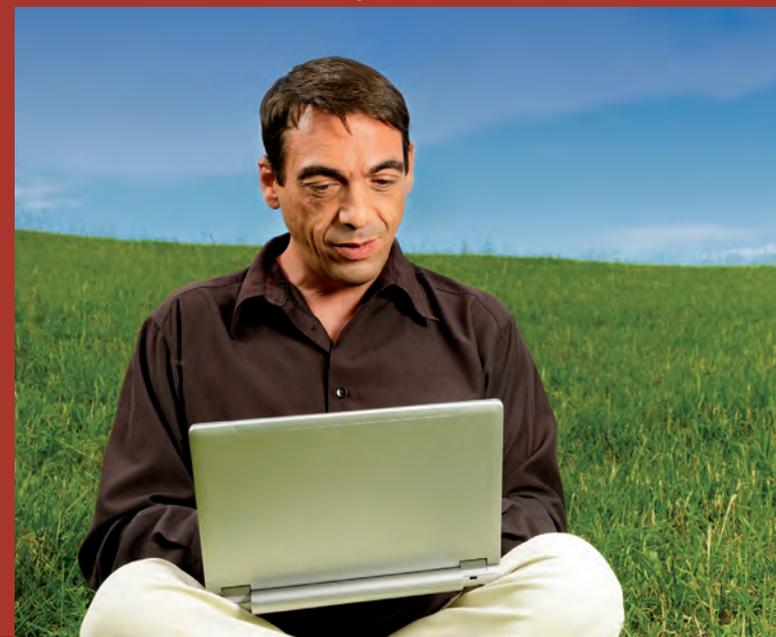
au 09 69 39 22 53
(appel non surtaxé)



vous accompagner

Avec la déclaration des revenus professionnels en ligne, faites le choix de la souplesse !

Services en ligne MSA



Ref. : 11159 - 01/2012 - CCMSA - iStockphoto : 4u, L. Perenon, T. Lamié - CCMSA Service image@.



Déclarer vos revenus en ligne

Vous êtes chef d'exploitation, d'entreprise agricole ou artisan rural ?

Vous déclarez chaque année à la MSA vos revenus professionnels. Cette déclaration permet de calculer vos cotisations et contributions sociales.

Et si cette année vous faisiez le choix d'utiliser la **Déclaration des Revenus Professionnels (DRP) en ligne** ?

Parce que la souplesse est essentielle dans votre activité, la MSA vous propose, avec la **DRP en ligne**, un service adapté à vos besoins.

Les avantages de la **DRP en ligne**

❖ **Un outil simple et sécurisé avec des données pré-remplies.**

Si vous avez un doute, une aide en ligne vous accompagne tout au long de votre déclaration.

Un courriel vous confirme la réception de votre **DRP en ligne**.

❖ **Un service souple**

Vous pouvez enregistrer et modifier vos données avant l'envoi. Après avoir envoyé votre déclaration vous avez la possibilité de la modifier une fois.

❖ **Un moyen d'optimiser votre comptabilité**

La **DRP en ligne** vous permet d'accéder à une estimation de vos cotisations pour gérer au mieux votre trésorerie.

❖ **Un archivage dématérialisé**

Vous pouvez accéder à l'historique de vos déclarations.

BON A SAVOIR

Vous avez confié votre comptabilité à un centre de gestion ou à un expert-comptable ?

En lui donnant procuration, il peut lui aussi profiter de la **DRP en ligne.**

N'hésitez pas à lui en parler.

Une offre en ligne dédiée aux exploitants

Pour simplifier vos démarches, la MSA développe une offre globale de services en ligne adaptée à vos besoins.

▶ **Le téléversement de vos factures de cotisations personnelles** : vous payez en ligne vos factures de cotisations personnelles. Votre compte bancaire est prélevé le jour de la date de limite de paiement des services fiscaux.

▶ **Le changement de situation** : vous demandez un changement de votre situation (option annuelle, changement de régime fiscal, déduction de la rente au sol, déclaration ou clôture d'activité annexe...).

▶ **L'estimation des cotisations non-salariées agricoles** : vous estimez le montant annuel des cotisations sociales et contributions.

▶ **La demande d'attestations professionnelles** : vous obtenez en temps réel vos attestations (affiliation, cessation d'activité, Atexa, régularité au regard du fonds VIVEA...).

▶ **La demande de modulation des appels fractionnés ou mensuels** : vous demandez en ligne la modulation du paiement de vos appels fractionnés ou mensuels de cotisations.

Pour plus d'informations, rendez-vous dans "Mon espace privé".